LE PROFESSEUR DE LETTRES & LE SOCLE COMMUN

année 2010 - 2011

1. Pourquoi un livret personnel de compétences ?

2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

3. Comment valider une compétence ?

4. Livret personnel de compétences : mode d'emploi

Un cadre juridique

Un cadre européen

Le socle commun de connaissances et de compétences s'inscrit dans la logique des **résolutions européennes sur l'orientation et la formation tout au long de la vie.**

Une obligation juridique

En France, le socle commun de connaissances et de compétences a été instauré par la **loi d'orientation pour l'avenir de l'école** de 2005.

Défini par le décret du 11 juillet 2006, il est constitué de **7 compétences.**

Le livret personnel de compétences permet de formaliser la maîtrise de ces compétences.

LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES

Le cadre européen : 8 compétences clés

En France : 7 compétences

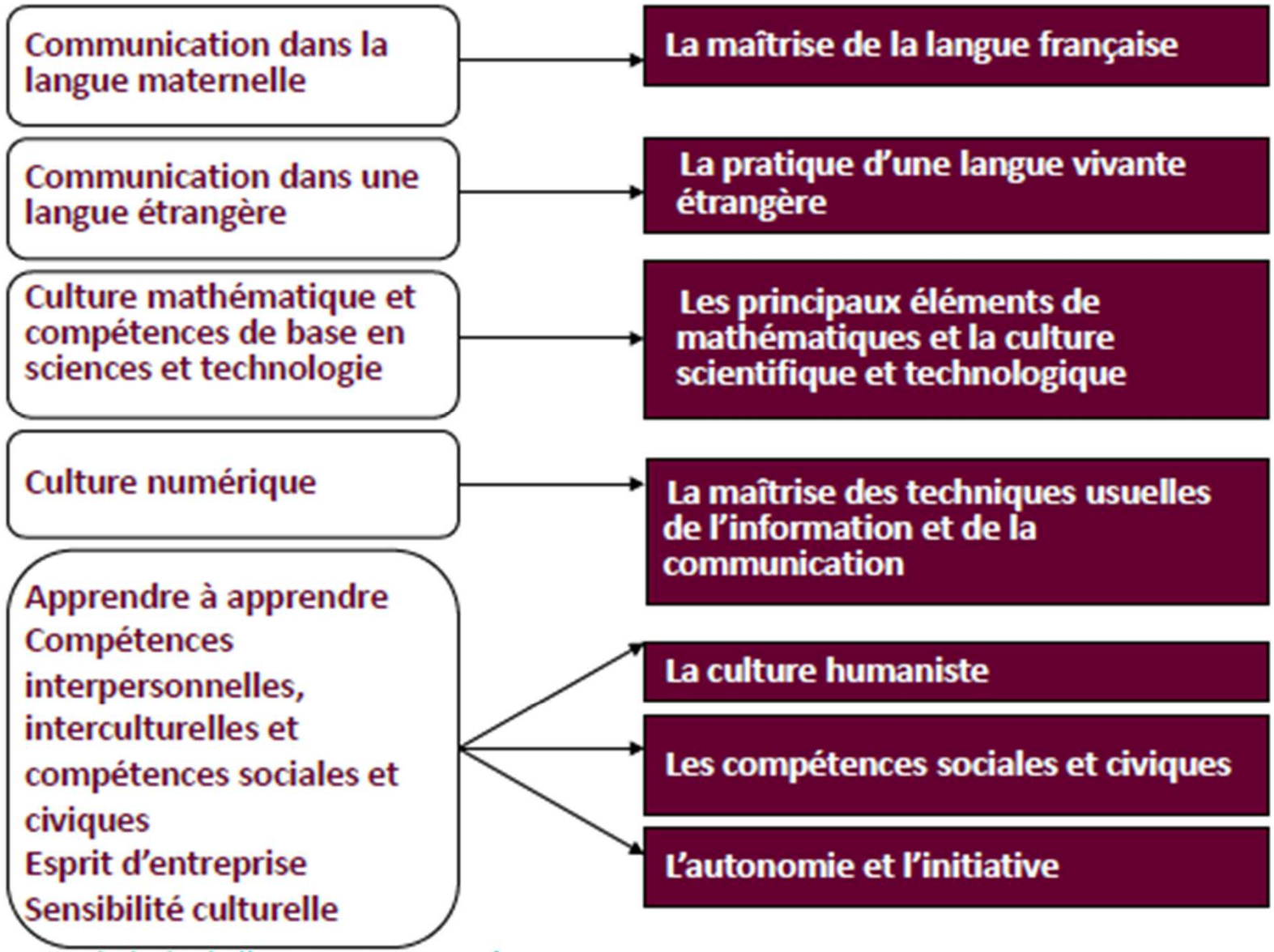
Communication dans la langue maternelle
La maîtrise de la langue française
Communication dans une langue étrangère
La pratique d'une langue vivante étrangère
Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologie
Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
Culture numérique
La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
Apprendre à apprendre
Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques
Esprit d'entreprise
Sensibilité culturelle
La culture humaniste
Les compétences sociales et civiques
L'autonomie et l'initiative

Une évolution du métier…

par nécessité : la démocratisation de l'école amène les enseignants devant des publics hétérogènes nécessitant de varier les approches et les manières de transmettre les connaissances. Enseigner par compétence est une des réponses possibles à un certain nombre de difficultés.

par réalisme : les neurosciences nous apprennent comment le cerveau travaille ; comment l'élève réagit en situation d'apprentissage. L'enseignement par compétences (plutôt que par contenu à transmettre) permet d'intégrer ces nouvelles données à la pédagogie.

par souci d'efficacité : les deux paramètres ci-dessus compliquent la tâche des enseignants. Ils doivent s'économiser !

Pourquoi un socle commun ?

L'article 9 (L 122.1.1) de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école arrête le principe d'un socle commun en précisant que :

"la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour :
- accomplir avec succès sa scolarité,
- poursuivre sa formation,
- construire son avenir personnel et professionnel
- et réussir sa vie en société".

*Les publications sur le socle se trouvent dans le **BO n°29 du 20 juillet 2006** (en relation avec le **JO du 12 juillet 2006**)*

=> **UNE VOLONTÉ DE DONNER DU SENS à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève** et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes.

Le socle détermine
"CE QUE NUL N'EST CENSÉ IGNORER EN FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE sous peine de se trouver marginalisé".

=> UNE RÉFÉRENCE POUR TOUS:

équipes éducatives, parents et élèves...

...de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire...

« Chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences...

À l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. »

D'après les enquêtes PISA (conduites tous les 3 ans depuis 1997), les élèves français:

- réussissent très correctement les tâches simples
- **MAIS**...

... rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit d'effectuer une tâche dite « complexe » exigeant d'articuler plusieurs tâches simples **non précisées**,

en particulier lorsque le contexte ne permet pas d'identifier le champ disciplinaire concerné ou lorsqu'il est « caché » dans un cas concret de la vie courante.

Qu'est-ce qu'une compétence ?

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes

Capacités

aptitudes à **mettre en œuvre** les connaissances dans des situations variées

Connaissances fondamentales

connaissances à acquérir et à mobiliser dans le cadre des **enseignements disciplinaires**

Attitudes indispensables

ouverture aux autres, goût de la recherche de la vérité, respect de soi et d'autrui, curiosité, créativité

Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée

Exemple

La COMPÉTENCE 1: La maîtrise de la langue française

CONNAISSANCES fondamentales

- **VOCABULAIRE**: sens propre et sens figuré, synonymes, contraires, niveaux de langue ...
- **GRAMMAIRE**: ponctuation, syntaxe, nature et fonction des mots, connecteurs logiques, conjugaison, temps et modes...
- **ORTHOGRAPHE**: mots invariables, règles d'accord, formes verbales et pluriels)...

CAPACITÉS

- LIRE
- ÉCRIRE
- S'EXPRIMER À L'ORAL
- UTILISER DES OUTILS

ATTITUDES indispensables

volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, goût pour l'enrichissement du vocabulaire, goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue, intérêt pour la lecture, ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

Ainsi… la compétence…

- ce n'est pas seulement le "**potentiel**" que constituent les **connaissances** ("SAVOIRS"), les **capacités** ("SAVOIRS-FAIRE") et les **attitudes** ("SAVOIRS-ÊTRE") d'une personne,
- mais **c'est leur MOBILISATION CONJOINTE** ("**SAVOIR-AGIR**" complexe) **LIÉE À UN CONTEXTE** (et qui n'est pas seulement disciplinaire mais **lié à la vie** sociale ou professionnelle **courante**…)

Des savoirs fondamentaux pour tous les élèves

Maîtriser les savoirs fondamentaux définis par le socle commun de connaissances et de compétences permet :

- **d'assurer à tous les élèves le même niveau** d'exigence en termes de connaissances et de compétences,
- **construire son avenir** personnel et professionnel,
- disposer des moyens pour **continuer à se former** tout au long de la vie.

Un changement de posture dans les enseignements

- l'objectif est bien l'apprentissage par et pour l'élève, à long terme, pas seulement de type « reproductif »...
- cela nécessite un enseignement plus « explicite »
- cela permet de valoriser les réussites des élèves plutôt que de ne repérer que leurs « manquements »...
- les acquis sont clairement identifiés (hors d'un système « compensable » qui vise la moyenne)...

Les implications du point de vue de l'enseignant

- apparente nouveauté et complexité des notions, et surtout remise en cause des habitudes : préparation de la séquence, activités choisies, rôle de l'enseignant, relations des élèves entre eux, évaluation, notation, progression annuelle...
- Validation de compétences nouvelles : B2i.
- travail en équipes pédagogiques et en équipes disciplinaires
- Repenser la place de la connaissance, du savoir : ils ne sont pas transmis pour eux-mêmes, mais pour être utilisés ensuite, transférés dans d'autres domaines disciplinaires

- Rôle de l'enseignant : orchestration.
- Structure dynamique de la séquence : un problème à résoudre, un défi à relever. Alternance action / structuration.
- Évaluation : positive, ciblée, cohérente, critériée (Cf. *B.O.* du 16 avril) et intégrée au processus d'apprentissage.

Les implications du point de vue de l'équipe

- **Optimisation du travail de chacun :**

- de nombreuses compétences sont transversales (faire des recherches documentaires, classer, organiser, structurer l'oral etc…)
- Des fiches de méthode, des séquences peuvent être bâties en commun… : les objectifs sont les mêmes pour tous (ex : écrire un texte théâtral) ; les contenus relèvent toujours des choix individuels des enseignants.

Les implications du point de vue de l'élève

- Une même compétence peut-être enseignée par plusieurs enseignants de disciplines différentes en tenant compte des nuances (argumenter en histoire/français ; raisonner en maths/français ; faire un compte-rendu (toutes disciplines)

  → meilleur transfert (?)

- harmonisation des consignes et du vocabulaire autour des compétences

  → cohérence de l'enseignement que l'élève reçoit (et qui n'est pas un spécialiste de la discipline).

1. Pourquoi un livret personnel de compétences ?

2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

3. Comment valider une compétence ?

4. Livret personnel de compétences : mode d'emploi

Trois attestations de maîtrise

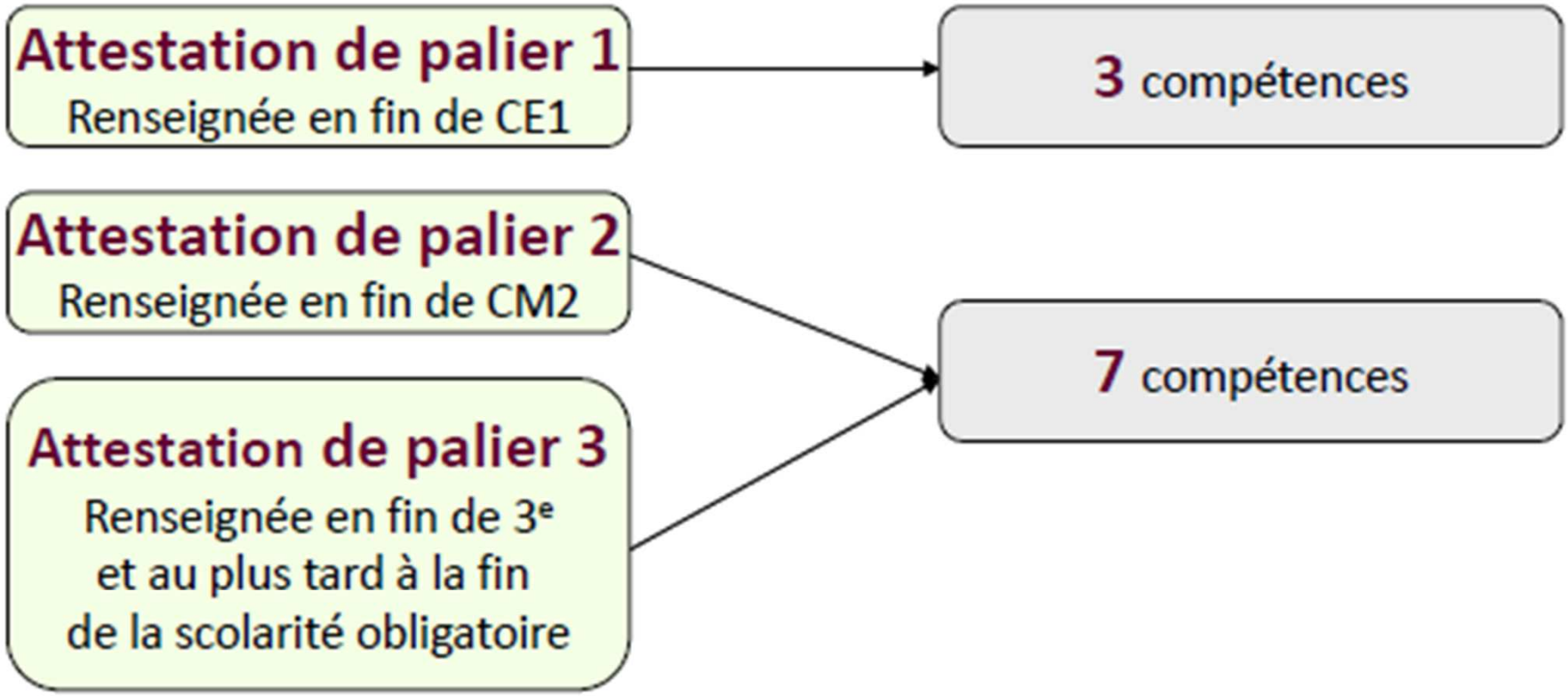
Attestation de palier 1
Renseignée en fin de CE1
3 compétences
Attestation de palier 2
Renseignée en fin de CM2
Attestation de palier 3
Renseignée en fin de 3e
et au plus tard à la fin
de la scolarité obligatoire
7 compétences

C'est le **même livret pour tous les élèves**, quel que soit leur parcours.

Terminologie

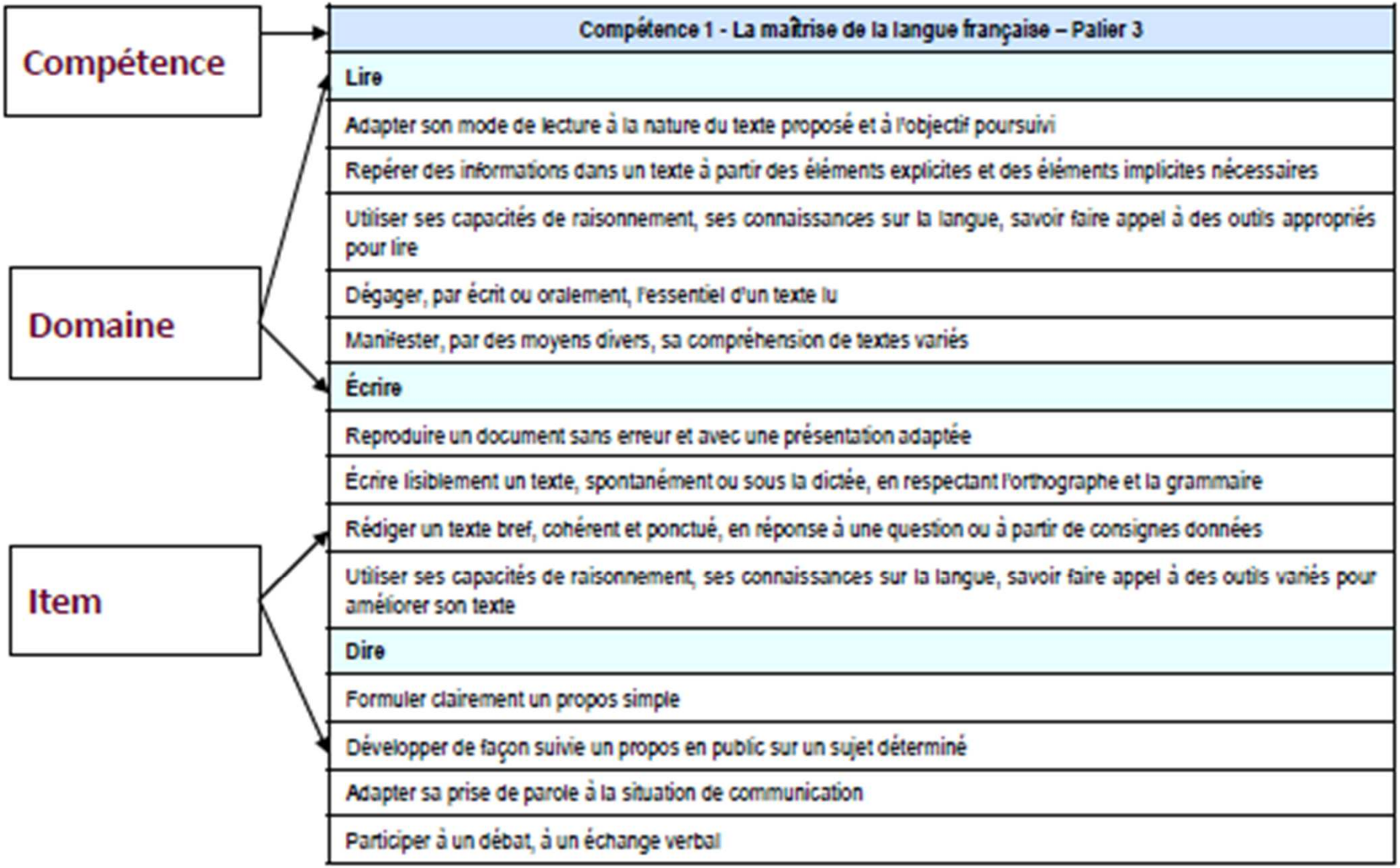
Compétence
Domaine
Item
Compétence 1 - La maîtrise de la langue française – Palier 3
Lire
Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi
Repérer des informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires
Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire
Dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu
Manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés
Écrire
Reproduire un document sans erreur et avec une présentation adaptée
Écrire lisiblement un texte, spontanément ou sous la dictée, en respectant l'orthographe et la grammaire
Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données
Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils variés pour améliorer son texte
Dire
Formuler clairement un propos simple
Développer de façon suivie un propos en public sur un sujet déterminé
Adapter sa prise de parole à la situation de communication
Participer à un débat, à un échange verbal

Une double fonction du Livret

Une fonction pédagogique

1. Il valorise les acquis de l'élève.
2. Il retrace la progression de l'élève de l'école à la fin de la scolarité obligatoire.
3. Il fait ressortir le lien entre les disciplines.
4. Il facilite l'articulation entre l'école et le collège, puis entre le collège et le lycée.

Une fonction institutionnelle

Il atteste la maîtrise des compétences du socle commun pour les examens (diplôme national du brevet, certificat de formation générale).

1. Pourquoi un livret personnel de compétences ?

2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

3. Comment valider une compétence ?

4. Livret personnel de compétences : mode d'emploi

EXPLICITER…

- ce qu'il faut faire

= consignes d'**AIDE À LA RÉALISATION**, à la procédure, coups de pouce et modes d'emplois…

- ce qui fait que c'est réussi

= INDICATEURS D'ÉVALUATION / de réussite

- ce qui permet d'évaluer cette réussite en binaire

= CRITÈRES D'ÉVALUATION invariables et transversaux

Evaluation vs Validation

Évaluer... c'est :

- donner une **valeur graduée** (8/20, 13/20, en cours d'acquisition / acquis /expert...)
- un acte le plus souvent **individuel** d'un enseignant
- un acte **pédagogique**
- un acte **renouvelable, évolutif**, qui se pratique dans le cadre habituel des enseignements

Valider... c'est :

- une **déclaration binaire** (oui/non)
- la **décision collégiale** de l'équipe
- un acte **institutionnel**
- un acte **définitif** : une compétence validée le reste

Qu'est-ce qu'une tâche complexe ?

- C'est une production qui répond à une consigne globale. Pour réussir, l'élève dispose de divers supports et d'aides ciblées, il a une liberté de procédure...
- Ne peut-être considérée comme une simple réponse à une question ni comme une solution.
- Exemples : rédiger un conte, une lettre, un objet, un modèle, résoudre un problème...
- Elle fait partie intégrante d'une situation-problème (désigne à la fois questions, problèmes et tâches).

Pourquoi une tâche complexe ?

- Pour mettre en lien les capacités, les connaissances et les attitudes dans un contexte inédit.

=> donc pour évaluer directement au niveau d'une compétence

- Pour prendre en compte la diversité des élèves et donc des démarches, des rythmes ...
- Pour valoriser l'élève et réveiller la motivation et curiosité intrinsèques.

- Pour développer autonomie et prise d'initiative.
- Pour créer du sens (concret et transversalité).
- Pour se centrer sur l'élève qui apprend.
- Pour observer le fonctionnement de l'élève, sa propre démarche...

Processus de validation

- Les équipes pédagogiques se fondent sur les **items** renseignés **pour valider chaque compétence.**
- Les **professeurs principaux valident définitivement chaque compétence** avec l'équipe éducative.
- Une compétence peut être **appréciée de manière globale** même si tous items qui la composent n'ont pas été renseignés.
- Si des **lacunes manifestes** apparaissent dans un domaine, la compétence ne pourra être validée.

- Ce qui est fondamental ce n'est pas remplir la grille, c'est la transformation pédagogique positive que cela implique ;
- Contrat didactique
- Contrat pédagogique

Attention cependant…

- La tâche complexe est à utiliser à bon escient et non systématiquement. C'est une stratégie parmi d'autres. La diversité des stratégies permet de prendre en compte la diversité des élèves.

- Durant la mise en œuvre de la tâche complexe, le professeur doit se placer en tant que tuteur ou personne ressource.

Chaque compétence doit être validée

Palier 3 : fin de scolarité obligatoire	Date
Maîtrise de la langue française	15/06/2011 (troisième trimestre de 3e)
Pratique d'une langue vivante étrangère	05/05/2010 (4e)
Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique	15/06/2011 (troisième trimestre de 3e)
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	15/06/2010 (troisième trimestre de 4e)
Culture humaniste	15/06/2011 (troisième trimestre de 3e)
Compétences sociales et civiques	08/12/2010 (premier trimestre de 3e)
Autonomie et initiative	08/12/2010 (premier trimestre de 3e)

Si une compétence n'est pas validée…

- Les **items** jugés **acquis** sont **obligatoirement renseignés** par l'indication d'une date, pour faire ressortir les points restants à valider ou consolider.
- Les items non renseignés doivent être **évalués ultérieurement.**
- La non-validation déclenche la mise en place de **remédiations.**

Une personnalisation des cours

L'état détaillé des acquis de l'élève, présenté dans le livret, permet aux équipes pédagogiques :

- d'identifier les points forts et les difficultés de chaque élève
- de mieux définir les aides à mettre en place :
  - pour un PPRE
  - lors d'un changement d'établissement scolaire
  - lors des changements de cycle
  - lorsque l'élève entre dans des dispositifs
  - particuliers : alternance, classes et ateliers relais, DP6, …

Liaison école, collège, lycée

À l'entrée en 6e

- **Mise en place des aides au travail personnel,** en s'appuyant sur les compétences non validées au palier 2
- **PPRE**

À l'entrée en 2nde

- L'équipe pédagogique s'appuie sur le livret pour diagnostiquer les besoins spécifiques de l'élève et organiser l'accompagnement personnalisé.
- Les compétences non validées au palier 3 peuvent l'être au lycée ou au centre de formation d'apprentis.

Socle et examens : quels liens ?

Diplôme national du brevet

À compter de la **session 2011,** la **maîtrise des sept compétences du socle commun** au palier 3 est prise en compte pour l'attribution du diplôme.

Tout candidat se présente à l'examen final, qu'il maîtrise ou non les sept compétences.

Certificat de formation générale

Des **compétences du socle au moins au palier 2** doivent être validées pour obtenir le CFG. Les compétences du socle commun peuvent aussi être validées au palier 3 (objectif pour les élèves de SEGPA).

1. Pourquoi un livret personnel de compétences ?

2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

3. Comment valider une compétence ?

4. Livret personnel de compétences : mode d'emploi

Une application informatique nationale

Le **livret personnel de compétences** est mis à la disposition des collèges à la **rentrée 2010.**

Le chef d'établissement peut paramétrer :

- les **niveaux** ouverts pour les validations (6e, 5e, 4e, 3e) ;
- les **périodes** de validation ;
- la **délégation des validations** à certains enseignants (professeurs principaux par exemple) ;
- la **langue étrangère** support de la compétence 2 (par défaut, LV1) pour chaque élève.

Saisie

Individuelle ou collective

Les libellés complets des items apparaissent dans une bulle (au survol de la souris).

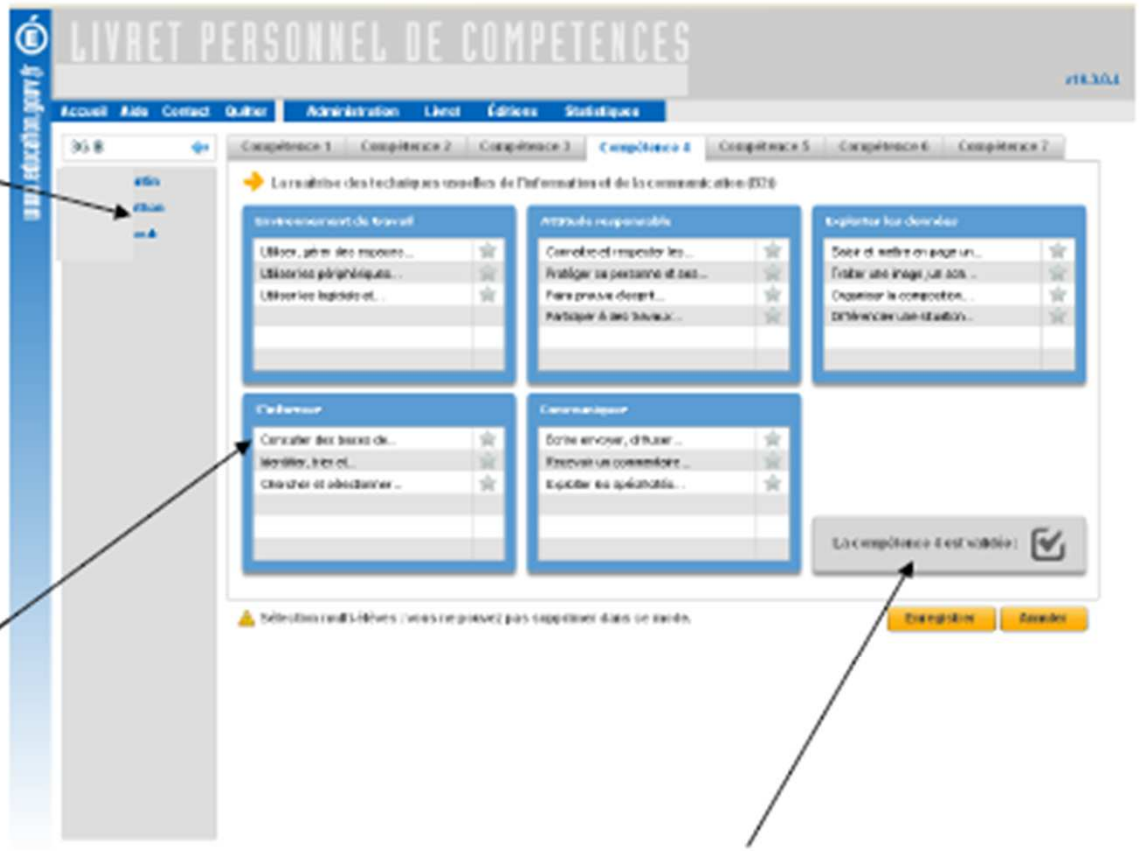

Dans l'attente d'un transfert automatisé des données de GIBii/OBii, la validation de la compétence 4 est saisie directement.

Editions

Plusieurs impressions possibles :

- **documents intermédiaires** de suivi de l'élève (par tous les utilisateurs)
- **attestations de palier 3** (par le chef d'établissement)

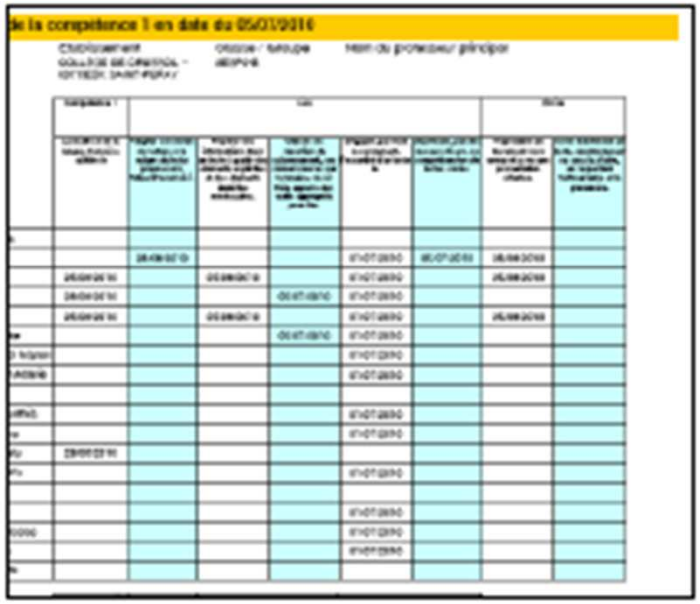

Un outil de communication

- Le livret personnel **permet aux familles d'être informées** des acquis ou des difficultés de leur enfant, pendant toute sa scolarité obligatoire.
- Il est présenté aux familles lors des **réunions d'information** de début d'année.
- Des **attestations intermédiaires** peuvent être remises à la famille.
- Le livret est un **outil de suivi des élèves** : c'est un support pour accompagner l'élève dans son orientation.

Ressources

eduscol.education.fr/soclecommun

- livret personnel de compétences
- grilles de référence
- fiches repères
- vademecum
- exemples de situations d'apprentissage et d'évaluation
- programmes